



FCO Voyageurs

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients.

Aujourd'hui CER c'est :

550 Etablissements
39 Formations
1700 Voitures
200 000 Elèves formés
2 000 Professionnels
60 Poids Lourds
450 Véhicules 2 Roues

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre au conducteur de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, de reconnaître, d'appliquer et de respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Accueil et présentation de la formation 0h30

Bilan des connaissances relatives : 3h30

- Aux réglementations spécifiques aux transports et à la sécurité
- Aux techniques et comportement en conduite : conduite libre accompagnée
(Evaluation individuelle et analyse : 30 minutes)

Thème 1/Perfectionnement à la conduite rationnelle 11h00*
axée sur les règles de sécurité

- La prise en compte des caractéristiques techniques du véhicule et des organes de sécurité
- Le perfectionnement à une conduite sûre et économique, les possibilités de l'informatique embarquée, l'optimisation du carburant
- L'utilisation d'une boîte de vitesses automatique
- Le chargement, l'arrimage, la manutention des marchandises, le respect des consignes de sécurité et le confort des passagers
- L'application pratique de la conduite en situation normale comme en situation difficile (1 h 30 de conduite individuelle dont 30 minutes au maximum peuvent être effectuées en recourant à un simulateur haut de gamme ou sur terrain spécial)

* dont 6 heures pour la pratique de la conduite (5 h 20 de conduite et 40 minutes de commentaires pédagogiques)

Thème 2 / Application des réglementations (actualisation 6h00 des connaissances)

- La réglementation sociale européenne applicable au transport routier de marchandises : les temps de conduite et de repos, l'utilisation du chrono tachygraphe électronique, la formation des conducteurs, les conventions collectives, les statuts particuliers (ex : fonction publique...)
- La réglementation applicable au transport de voyageurs en national et international, urbain et non urbain, les contrats et documents nécessaires selon le transport

CER VOGELGESANG

17 rue des Forgerons

57915 WOUSTVILLER

03 87 09 90 44

didier.vogelgesang@cegetel.net

DETAILS DE LA FORMATION

- 35 heures soit 5 jours
- 08h00 - 12h00
- 13h00 - 16h00

LIEU DE LA FORMATION

CENTRE DE FORMATION
CER VOGELGESANG
17 rue des Forgerons
57915 WOUSTVILLER

DATE(S) : Nous consulter

TARIF : 728.75 Euros T.T.C.

Version du 01.01.2026



FCQ Voyageurs

PROGRAMME DE LA FORMATION (suite)

Thème 3 / Santé, sécurité routière et sécurité environnementale

7h00

- La prévention des risques physiques
- L'aptitude physique et mentale
- La conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgences
- Les principes élémentaires de secourisme
- Les règles de circulation et de signalisation routières
- Les risques de la route, les facteurs aggravants liés aux véhicules lourds
- Les accidents du travail en circulation et à l'arrêt
- La sécurité dans les transports scolaires
- Les principes de la gestion des situations conflictuelles
- La circulation dans les tunnels : règles de conduite à l'approche et dans les tunnels, spécifiés des grands ouvrages
- Le franchissement des passages à niveau
- La criminalité et le trafic des clandestins

Thème 4 / Service, logistique

4h00

- La sensibilisation au handicap et prise en compte des voyageurs handicapés
- Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service
- L'environnement économique du transport routier de voyageurs, l'organisation des transports et le rôle des différents acteurs économiques et institutionnels

PUBLIC VISE & PREREQUIS

Tout conducteur d'un véhicule de transport de voyageurs dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes. Etre titulaire de permis de conduire de la catégorie D1/D ou D1E/DE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence conformément aux articles R.222-1, R.222-2 et R.222-3 du code de la route. Justifier de la régularité de sa situation au regard de la qualification initiale (FIMO).

RESULTATS ATTENDUS

Présence obligatoire en formation

ENCADREMENT

- Formateur poids lourd du centre de formation et/ou formateur externe
- Chaque formateur dispose du certificat préparé et d'une expérience

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Mise en situation

EVALUATION DE LA FORMATION

Test de connaissances à la fin de la formation 3h00

SANCTION DE LA FORMATION

Délivrance d'une attestation conformément à l'arrêté du 4 juillet 2008.
Valable 5 ans.